

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025



VILLE DE BEAULIEU-SUR-MER

PROJET D'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT

Version en cours et valide du..... au..... (5 ans maximum)

**EAJE : « LES PETITS MALINS »
GESTIONNAIRE : MAIRIE DE BEAULIEU SUR MER**



**DÉPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES**



AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

INTRODUCTION

I. LES OBJECTIFS DU PROJET D'ETABLISSEMENT

II. LE PROJET SOCIAL

- A. Les caractéristiques géographiques
- B. Les caractéristiques de l'établissement

III. LE PROJET EDUCATIF

- A. Nos principes et valeurs
- B. Le travail d'équipe
- C. Les réunions

IV. LE PROJET PEDAGOGIQUE

- A. Le premier accueil, la période d'adaptation
- B. Les rituels pour répondre aux besoins de sécurité des enfants
- C. La relaxation
- D. Le repas et le goûter
- E. La sieste et le temps de repos
- F. Intégration des enfants en situation de handicap
- G. Les sorties
- H. Les intervenants extérieurs

VI. ANNEXES

Charte d'accueil du jeune enfant
Projet intergénérationnel

INTRODUCTION

⇒ Favoriser la qualité de l'accueil : inscrire le lieu d'accueil dans une démarche qualité

L'accueil du jeune enfant est à la croisée de plusieurs politiques publiques : politique en faveur de la famille, politique de la petite enfance, politique de l'emploi, politique de l'aménagement du territoire. À ce titre, il constitue un enjeu fort pour les collectivités locales.

L'État, le Département des Alpes Maritimes, la Caisse d'allocations familiales, le SIVOM et les acteurs de la petite enfance s'inscrivent dans une démarche dynamique d'accueil.

Conformément à la réglementation, les gestionnaires d'établissement de petite enfance ont l'obligation de constituer un Projet d'établissement qui se décline en projet social et projet éducatif.

⇒ Les personnes physiques ou morales qui assurent l'accueil du jeune enfant ont, en outre, pour mission de :

- Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui leur sont confiés ;
- Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale ;
- Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité ;
- Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques ;
- Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales ;
- Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

Ces principes sont issus de la charte nationale pour l'accueil du jeune enfant, prise par arrêté le 23 septembre 2021. Cette dernière devient opposable aux établissements d'accueil de jeunes enfants à compter de septembre 2022.

Le code de la santé publique prévoit en effet que les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement décrivant les modalités de fonctionnement qui en garantissent l'adhésion et qui comprend à minima les éléments suivants :

- 1-Un projet éducatif qui décrit les valeurs et engagements de l'équipe,
- 2-Un projet social qui décrit les caractéristiques de l'environnement sur lequel est implanté la structure,
- 3-Un projet d'accueil qui décline les actions mises en œuvre pour répondre aux besoins des enfants, familles et équipe encadrante.

Le projet d'établissement doit permettre la mise en œuvre de la charte nationale de l'accueil du jeune enfant. Ces écrits sont indispensables dans la mesure où ils nous serviront de base de réflexion pour évoluer avec le temps autour d'un socle commun essentiel à la cohésion de l'équipe. Il sert également de repère aux acteurs et intervenants auprès de l'enfant. Ceci rend notre collaboration cohérente en gardant les valeurs fortes de l'équipe.

La responsable et l'éducatrice de jeunes enfants adjointe sont garantes de l'application de ce projet au sein de la structure.

I. Les objectifs du projet d'établissement

Le projet d'établissement est l'aboutissement d'une réflexion concertée entre tous les acteurs. C'est un outil dynamique pour les équipes et qui favorise le lien avec les institutions.

⇒ Les objectifs

- Organiser, rationaliser et faire évoluer les pratiques et le fonctionnement de la structure ;
- Communiquer sur ses missions et les moyens de les réaliser ;
- S'assurer que l'équipe de direction, le personnel de la structure, le gestionnaire et les parents ont chacun une place et des missions définies dans le fonctionnement quotidien de la structure.
- Favoriser l'implication des personnels, parents, gestionnaires, institutions (Caisse d'allocations familiales, service PMI du Département, MSA).
- Inscrire l'établissement d'accueil de jeunes enfants dans son environnement.
- Permettre la pérennité de l'établissement d'accueil de jeunes enfants, car il répond au plus près aux besoins des familles.

⇒ Il précise

- Les missions générales de l'établissement et le contenu de l'agrément. Il constitue un engagement entre les pouvoirs publics et l'établissement.
- L'analyse des besoins, les attentes des familles et le contexte local, les objectifs particuliers, notamment en terme d'engagement vis-à-vis de l'enfant, des familles et de la collectivité sur lesquelles s'appuie l'action du gestionnaire et des professionnels.
- Les ressources humaines et techniques.
- Les valeurs partagées par l'équipe.

⇒ En résumé

Il s'agit de définir "qui fait quoi" dans la structure. Il donne un cadre commun de références, qui favorise et renforce la cohésion d'équipe. Il constitue un support pour le débat interne, la régulation et la médiation en cas de conflits.

Nous serons amenés à diffuser ce document :

- Auprès des parents
- Auprès des partenaires (Caisse d'Allocations Familiales, Protection Maternelles et Infantiles...)
- Auprès de la crèche
- Auprès des stagiaires ou apprentis que nous recevons et que nous formons.
- Auprès des professionnels de l'équipe et des professionnels effectuant des remplacements temporaires.

A. Les caractéristiques géographiques

Ville côtière et accueillante, Beaulieu-sur-Mer a su développer son économie touristique tout en préservant son patrimoine architectural et son environnement naturel. Sa devise « Pax in Pulchritudine », La Paix dans la Beauté, se traduit aujourd'hui encore dans l'Esprit Côte d'Azur. Beaulieu-sur-Mer est restée une cité authentique à la forte identité, ancrée dans son histoire méditerranéenne. Dans ce cadre privilégié, tout au long de l'année, Beaulieu-sur-Mer est une ville où il fait bon-vivre, une ville chaleureuse, culturelle, sportive et séductrice dans une ambiance « dolce vita » sur la Côte d'Azur.

Beaulieu-sur-Mer fait partie des 51 communes situées entre mer et montagne qui composent la Métropole Nice Côte d'Azur. Ce vaste territoire puise dans sa géographie et son histoire, ses caractéristiques particulières.

Beaulieu-sur-Mer se trouve sur la Côte d'Azur, entre Nice et Monaco, au bord de la mer Méditerranée sur la route du bord de mer (Basse corniche, route M6098). La ville est située à l'est du Cap Ferrat. Elle jouxte les agglomérations de Villefranche-sur-Mer, Saint-Jean-Cap-Ferrat et Èze.

⇒ Les chiffres clefs

- 3 750 résidents à l'année et 8 000 en haute saison
- 0,95 km² de superficie
- Les habitants sont les berlugans ou berluganes
- 2 ports de plaisance, 2 plages et 3 établissements balnéaires
- 250 artisans et commerçants

B. Les caractéristiques de l'établissement

Nom de la structure gestionnaire	Mairie de Beaulieu-sur-Mer
SIREN	210 600 110 00014
Statut	Collectivité territoriale
Adresse	3 Bd du Maréchal Leclerc, 06310 Beaulieu-sur-Mer
Téléphone	04 93 76 47 00
Mail	mairie@beaulieusurmer.fr

Nom de l'établissement	Crèche « Les petits malins »
Statut	Crèche municipale
Adresse	5 rue Francois de May, 06310 Beaulieu-sur-Mer
Téléphone	04 93 01 31 08
Mail	mairie@beaulieusurmer.fr
Capacité d'accueil	Agrément de 26 places
Nature de l'accueil	régulier / occasionnel / d'urgence

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 23/06/2025

La crèche « Les Petits Malins » est un établissement d'accueil du jeune enfant permettant aux familles de concilier vie socioprofessionnelle et vie familiale tout en garantissant à l'enfant un environnement de qualité, sécurisant et épanouissant.

« Les Petits Malins » est un lieu de vie dédiés aux jeunes enfants de 2 mois 1/2 à 3 ans confiés à une équipe de professionnelles qualifiées et diplômées.

Au travers des découvertes, de la socialisation, de l'apprentissage de l'autonomie, des jeux libres et de la créativité, chaque enfant pourra s'épanouir et expérimenter à son rythme.

La vie en collectivité est une expérience au sein de laquelle l'enfant doit trouver sa place au sein d'un groupe.

Le collectif reste important mais nous veillons à respecter l'individualité de chacun.

Un enfant est une personne à part entière. Il doit être traité comme un individu en construction et non comme un adulte. Il est doté de besoins fondamentaux : physiologiques, psychologiques, cognitifs et affectifs.

Chaque enfant est unique, il évolue en fonction de son histoire, de ses modèles et est porteur d'un potentiel spécifique. A ce sujet, il est important de ne pas faire de comparaison entre les enfants. A âge égal, ils ne vont pas développer les mêmes acquisitions car ils sont différents et ils évoluent chacun à leur propre rythme.

Toute l'équipe partage la même ambition : favoriser l'épanouissement psychomoteur affectif, social et cognitif des enfants qui lui sont confiés.

La participation des parents est essentielle. L'enfant a besoin que son accueil se fasse dans un climat de confiance, de compréhension et de respect.

Cet accueil de qualité, en respectant l'enfant et les besoins des parents lui permettront de se sentir bien, sécurisé, et de s'épanouir dans les meilleures conditions.

C. Les caractéristiques du territoire

Afin de renforcer la coopération entre tous les acteurs territoriaux, la CAF utilise désormais un nouvel outil dénommé la CTG pour Convention Territoriale Globale. Elle se substitue aux anciens contrats enfance-jeunesse et s'appuie notamment sur un diagnostic partagé avec tous les partenaires permettant l'identification des priorités et la définition des moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. En mobilisant l'ensemble des ressources du territoire, elle renforce les coopérations et contribue ainsi à une plus grande efficacité et complémentarité d'interventions.

La CTG couvre plusieurs champs d'action :

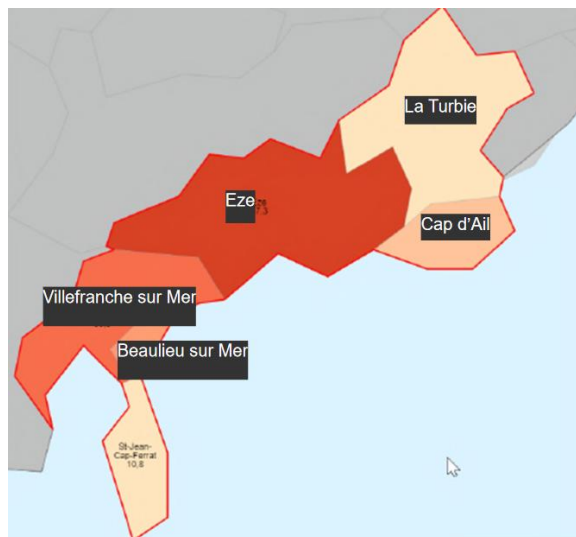
- La petite enfance
- L'accompagnement à la parentalité
- La jeunesse
- Le logement

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 23/06/2025 L'animation de la vie sociale

- L'accès aux droits, aux services et l'inclusion numérique



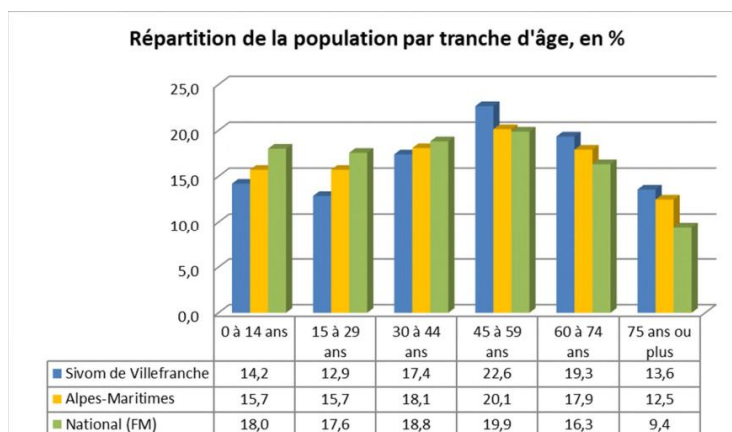
Le territoire couvert par la CTG du Sivom de Villefranche regroupe 6 communes (Eze, La Turbie, St Jean Cap Ferrat, Cap d'Ail et Villefranche sur Mer). Cinq de ces communes font parties de la Métropole Nice Côte d'Azur, Le commune la plus à l'est- La Turbie – quant à elle, fait partie de la Carf.

⇒ Quelques données sur le territoire

- Une densité de population importante

Communes	Nombre d'habitants insee 2018
Villefranche-sur-Mer	5 099
Beaulieu-sur-Mer	3 759
Cap d'Ail	4 602
La Turbie	3 077
Eze	2 284
Saint Jean Cap Ferrat	1 541
TOTAL	20 362

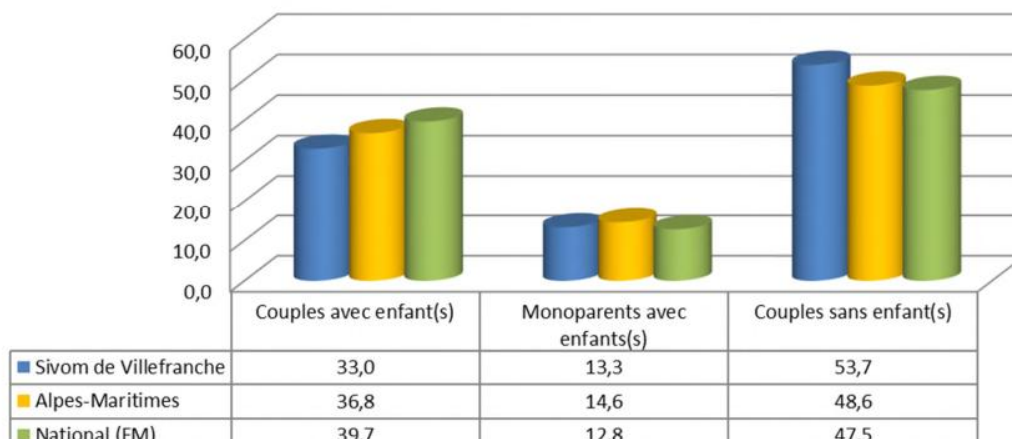
- Répartition par tranche d'âge



AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025 Composition des familles

Composition des familles, en %



Au sein de notre canton, il existe une seule CTG, les compétences liées à la petite enfance et la jeunesse sont gérées soit par la commune directement soit par le Sivom de Villefranche-sur-mer.

Au niveau de l'offre existante en matière de petite enfance, nous trouvons sur le territoire 5 structures petites enfance d'une capacité d'accueil de 181 places :

- Beaulieu- sur-Mer : 26 places (gestion communale)
- Cap d'Ail : 45 places (gestion communale)
- Eze-La turbie : 35 places (gestion intercommunale par le sivom)
- Villefranche-sur-Mer : 55 places + Jardin d'enfants de 20 places (gestion communale par le CCAS)

Il existe également une offre de garde via les assistantes maternelles pour une capacité de 93 places.

Sur la thématique Petite Enfance, le territoire du Sivom de Villefranche sur Mer compte à présent un taux de couverture en matière d'accueil de près de 50 %, supérieur à la moyenne départementale grâce à leur prise en compte des besoins.

L'objectif général est de maintenir l'offre de service petite enfance tant en quantité (nombre de places d'accueil) qu'en qualité (poursuivre le travail de partenariat et de coordination effectué dans le cadre du Cej quant à la qualité de l'accueil (réunion de directrices de crèche, rénovation d'équipements...)).

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

➡ **Nos partenaires**

Il nous est impossible de travailler seul et isolé, de grands acteurs de la petite enfance publics ou privés, des réseaux de tous types nous accompagnent au quotidien. C'est une démarche essentielle à l'inclusion des familles et de ses besoins sur le territoire.

- La Caisse des Allocations Familiales (CAF) : Accompagnement technique et financier. La commune a passé une convention avec celle-ci: la prestation de service unique (PSU). C'est un moyen de soutenir financièrement la commune; en échange de quoi elle impose un remplissage effectif de toutes les places d'accueil.
- La Protection Maternelle et Infantile (PMI) : Assure l'agrément et le suivi des lieux accueillant les jeunes enfants. Un contrôle régulier de la structure est effectué par le médecin ou la puéricultrice de la PMI.
- Médecin de crèche : Travaille en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire. Il a pour rôle principal un rôle de prévention en assurant le suivi de l'ensemble des enfants de la structure. Il participe également à la rédaction et à la mise à jour des protocoles médicaux en collaboration avec l'infirmière. Il a également pour mission d'accompagner l'équipe et les familles dans l'accueil d'enfants en situation d'handicap. Enfin il assure auprès du personnel des actions d'éducation et de promotion à la santé, ainsi que des formations (geste d'urgence,...)
- Les familles : Tout au long du projet nous valorisons le partenariat avec les familles car celui-ci nous permet d'accueillir l'enfant dans son entièreté et dans sa réalité. Ce travail de collaboration est au centre de l'équipe et indispensable à notre vision de l'accueil du tout petit.
- Ecole maternelle « Lu Nistou » : Des temps de rencontres sont organisés chaque année afin de proposer une formule adaptée à chacun dans un intérêt commun: l'enfant.

D. Les modalités pour facilité l'accueil d'enfants en situation d'insertion sociale ou professionnelle et les modalités d'accueil d'urgence

L'attribution des financements de la Caf repose sur les principes de neutralité, d'ouverture à tous et de mixité sociale. La mise en place d'accueil sur des temps courts ou occasionnels permet de remplir la mission sociale d'une crèche.

Comme toutes les crèches, la crèche de Beaulieu-sur-Mer est accessible à tous les enfants, y compris les enfants en situation de handicap et/ou issus de familles en situation de vulnérabilité ou dont les parents sont dans des parcours d'insertion sociale ou professionnelle, sans discrimination fondée sur le sexe, l'origine et/ou la religion.

Dès le besoin exprimé par la famille, nous pesons la demande d'accueil au regard de la situation familiale et professionnelle en tenant compte également de leur vulnérabilité et de l'urgence de la situation : type d'activité des parents ou absence d'activité professionnelle,

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 17/06/2025

faiblesse des ressources, besoin de formation d'un parent....

Il s'agit donc d'un accompagnement personnalisé, effectué au cas par cas par la directrice de la crèche en fonction du besoin réel exprimé par la famille.

Des rencontres avec la PMI peuvent aussi être organisés afin de maintenir une attention particulière.

En ce qui concerne les modalités d'accueil d'urgence, il s'agit d'une prestation dont le délai de mise en œuvre est immédiat, et dont les causes ne pouvaient pas être connues avant l'identification du besoin de garde.

Ces demandes sont soumises à l'appréciation de la directrice de la crèche avec validation des élus dédiés à la petite enfance. Lors de l'entretien, des solutions les plus adaptées pour l'enfant sont évoquées et la durée de l'accueil est définie en fonction des besoins.

Les situations relevant de cet accueil sont :

- enfant qui n'a jamais fréquenté la structure et pour lequel les parents, pour des motifs exceptionnels souhaitent bénéficier d'un accueil d'urgence (maladie, hospitalisation, conflits familiaux...)
- enfant fréquentant la structure de manière occasionnelle ou sur un contrat à temps partiel qui aurait besoin d'une prise en charge ponctuelle en dehors de son temps de présence prévu.

Dans ces cas-là, la structure peut accueillir ces enfants en surnombre sous réserve que le taux d'encadrement soit respecté.

III. Le projet éducatif

Il traduit notre vision globale de l'enfant. Il exprime nos valeurs éducatives et définit notre travail d'accompagnement au quotidien pour permettre à chaque enfant accueilli de se sentir en sécurité physique et psychique, de vivre des expériences, de développer sa confiance et son estime de soi, d'avancer vers l'autonomie, de construire son individualité et d'apprendre à vivre au sein d'un groupe dans un cadre bienveillant et rassurant.

A. Nos principes et valeurs

Nous tenons particulièrement à nos principes et valeurs, l'enfant est au centre de nos préoccupations.

Notre projet s'articule autour de trois grands principes qui sont au cœur de nos pratiques professionnelles :

- Assurer la sécurité affective, base essentielle permettant à l'enfant de découvrir le monde, de l'explorer

Pour se sentir en sécurité, l'enfant doit pouvoir se rassurer par la simple présence de l'adulte et se sentir exister à ses yeux.

La confiance, la bienveillance, l'empathie, l'épanouissement social, cognitif et psychomoteur sont des piliers d'une bonne sécurité affective. L'équipe accorde une attention toute particulière à cette sécurité, fondement du bien-être de l'enfant au sein de la crèche. Les professionnelles répondent aux besoins de chaque enfant au quotidien, en accueillant l'expression des émotions, en verbalisant les actions, en les encourageant et en les rassurant lorsqu'ils en ont besoin. En respectant leur rythme sans anticiper les acquisitions et en prenant en compte leur individualité, leur singularité et leur environnement familial.

« L'enfant est un individu unique : pour apprendre il doit se sentir accepté, aimé, en sécurité et acteur d'un environnement qui l'encourage, le nourrit et le soutient ».

Maria Montessori

- Accompagner et encourager l'autonomie

L'enfant a besoin de faire ses propres expériences. Il veut découvrir, apprendre, sentir, goûter et être en interaction avec les autres. Il explore, expérimente et exprime ses émotions. L'enfant est acteur de son développement, notre travail est de favoriser son autonomie et de l'accompagner dans cet apprentissage.

Pour ce faire, l'équipe s'attache à valoriser l'enfant en l'encourageant, en le guidant, en lui permettant de « faire » par lui-même tout en tenant compte de son âge, de sa personnalité et de son développement global.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 23/06/2025

En stimulant ses sens et sa créativité par des activités d'éveils et de découverte. En verbalisant, nous mettons des mots sur ce que l'enfant vit et nous l'encourageons à exprimer ce qu'il ressent : « comprendre et se faire comprendre ».

Il est important de laisser l'enfant libre de ses choix, de ses envies tout en proposant un cadre sécurisant avec des règles et des limites nécessaires à sa construction psychique. Il est fondamental pour l'enfant évoluant en collectivité d'apprendre à être confronté à des règles. Les règles et les limites permettent de créer un environnement rassurant.

Mises en place par l'ensemble de l'équipe, elles sont déterminées et appliquées de la même façon. En effet, pour assurer une continuité pour l'enfant, il nous semble essentiel que le cadre soit sécurisant et que notre discours soit cohérent. L'équipe soutient et verbalise ces règles pour leur donner du sens et aider l'enfant à les assimiler progressivement.

La place et la collaboration des parents sont essentielles dans notre travail d'accompagnement au quotidien.

- Créer et maintenir une relation de confiance avec les familles et accompagner et soutenir la parentalité

Etablir une continuité entre le milieu familial et la structure d'accueil, est nécessaire pour adoucir le passage maison-crèche. Cela implique de bien connaître l'enfant.

Toute cette connaissance de l'enfant sera basée sur le dialogue et la communication entre l'équipe de la crèche et les parents. Elle permet d'assurer cette continuité éducative entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Autrement dit, le travail réalisé ne pourra se faire qu'avec votre participation active. Vous êtes les premiers éducateurs de votre enfant et votre collaboration nous est essentielle afin d'accueillir au mieux vos petits.

Notre rôle est de vous accompagner au quotidien : conseils, écoute, orientations... de manière individuelle ou collective, lors de réunion à thème par exemple.

Cette relation, ce partage de savoirs favorise l'intégration et le bon développement de l'enfant et répond à ses besoins.

Notre collaboration est primordiale afin que votre enfant bénéficie d'une continuité éducative et s'épanouisse au mieux à la crèche.

« Quand l'adulte transmet à l'enfant des valeurs, des repères, lui montre le chemin en prenant le temps nécessaire pour l'écouter, le comprendre, dans une attitude aimante et bienveillante, le cerveau affectif et cognitif se développe de façon optimale et l'enfant s'épanouit, il est empathique, sociable et entreprenant ».

Catherine Gueguen

B. Le travail d'équipe

La communication et la concertation au sein de l'équipe est primordiale pour garantir une continuité dans l'accueil de l'enfant et agir en cohérence afin d'offrir un cadre sécurisant à l'enfant et à sa famille.

La communication au sein de l'équipe passe également par des échanges informels qui constituent une part non négligeable de la transmission d'informations. L'équipe doit être cohérente et solidaire. Le passage de relai est essentiel pour que chacune puisse compter sur son collègue en cas de besoin.

L'équipe pluridisciplinaire est composée de professionnelles diplômées et qualifiées travaillant 5 jours sur 7 à raison de 7h30 par jour.

Elle se compose :

- d'une directrice infirmière puéricultrice, diplômée d'état, (1 ETP)
- une éducatrice de jeunes enfants directrice adjointe, diplômée d'état, (1 ETP)
- 5 auxiliaires de puériculture diplômée d'état, (5 ETP)
- 4 CAP AEPE (accompagnant éducatif petite enfance), certificat d'aptitude professionnel, (4 ETP)
- 3 agents d'entretien dont une en cuisine, (3 ETP)
- Un contrat d'apprentissage éducateur de jeunes enfants (1 ETP)

- La directrice :

Titulaire d'un diplôme d'état d'infirmière puéricultrice, son rôle est de conduire le projet d'établissement, d'encadrer l'équipe pluridisciplinaire et de gérer quotidiennement administrativement, financièrement et logistiquement l'organisation et le fonctionnement de la structure. Elle garantit la qualité de l'accueil de l'enfant et de sa famille. Elle veille à la santé, à la sécurité, à la prévention médico-sociale, à l'éveil, au développement et au bien-être des enfants accueillis.

- L'éducateur de jeunes enfants :

Titulaire d'un diplôme d'état d'éducateur de jeunes enfants, elle accompagne l'équipe et veille au bon fonctionnement et à l'organisation du quotidien. Elle est garante du projet éducatif et pédagogique et des pratiques éducatives menées au sein de la structure. Elle accompagne l'enfant dans son développement global, s'assure de son éveil et de son bien être au sein du groupe. L'éducatrice de jeunes enfants favorise le lien avec les familles en créant une relation de coéducation. Elle assure la continuité de direction en l'absence de la directrice.

- L'auxiliaire de puériculture :

Diplômée d'état, l'auxiliaire de puériculture accompagne le groupe d'enfants en collaboration avec l'équipe et sous la responsabilité de la direction de la structure. Elle participe aux activités,

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 23/06/2025

aux soins et à l'éveil des enfants en créant un climat affectif favorable au développement et au bien-être de chacun. Elle est attentive à toute modification de leur état de santé. Elle accueille et accompagne les familles au quotidien.

- L'auxiliaire de crèche :

Diplômé d'un certificat d'aptitude professionnel (CAP) l'accompagnant éducatif petite enfance, en collaboration avec l'équipe et sous la responsabilité de la direction, participe à la mise en place de conditions relationnelles et matérielles favorables à l'épanouissement des enfants. Elle accueille et accompagne les familles au quotidien.

- L'agent de restauration

Elle assure au quotidien la gestion des repas dans le respect des normes d'hygiène alimentaire en vigueur en collectivité (HACCP) et à la distribution des repas pour les enfants. Elle garantit la propreté et l'hygiène de la cuisine et des espaces où s'organisent les repas. Elle participe à la vie institutionnelle de la structure (réunions, journée pédagogique...).

- Les agents d'entretien :

Elles assurent l'entretien quotidien de la structure en veillant à la propreté et l'hygiène des locaux en suivant les consignes d'utilisation des produits utilisés. Elles participent à la vie institutionnelle de la structure.

C. Les réunions

Elles participent à la cohésion d'équipe. Elles permettent un temps d'échanges sur nos pratiques et une remise en question de nos savoirs, savoir-faire et savoir-être. Ce sont des temps fondamentaux pour les professionnelles encadrantes. Il est nécessaire d'avoir des temps d'échanges pour traiter tous les sujets qui incombent à la mise en œuvre de l'ensemble des projets et au bien-être des enfants accueillis.

Différentes réunions ont lieu au sein de la crèche.

- Les réunions de services

Elles sont dédiées au groupe d'enfants de chaque service. Elles ont lieu pendant le temps de sieste en présence de la direction. Elles sont l'occasion de faire le point sur les enfants, le groupe, communiquer formellement des informations, rendre compte des observations et analyser. Elles ont pour objectifs de favoriser l'échange, l'expression de chaque membre de l'équipe et d'aborder les éventuelles difficultés rencontrées par les professionnelles. Une synthèse écrite de cet échange est retranscrit dans le classeur de réunions pour que les professionnelles de l'autre service ou non présente puissent en prendre connaissance.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

- Les réunions thématiques

Ces réunions sont menées par la psychologue de l'établissement et se déroulent tous les lundis pendant le temps de sieste des enfants. Les thèmes sont déterminés en fin d'année en collaboration avec l'équipe. Un roulement est prévu afin que chacune puisse y assister.

- Les réunions pédagogiques et éducatives

Elles sont menées par l'éducatrice. L'objectif est de faire vivre le projet pédagogique en affinant notamment certains axes prioritaires, transmettre des infos globales, faire le point sur les projets de l'année et les programmes d'activités à venir, réajuster le fonctionnement quotidien et échanger autour de situations d'enfants ou de familles.

- Organisation des temps de professionnalisation et actions menées en matière d'analyse de pratique professionnelles et de formations

Des temps d'analyse de pratique professionnel sont animés par la psychologue de l'établissement. Chaque membre de l'équipe bénéficie d'un minimum de 6 heures annuelles. Ils se déroulent en dehors de la présence des enfants.

Ces temps de réflexion nous permettent d'analyser notre pratique quotidienne, d'échanger autour de diverses situations et de trouver collectivement une réponse adaptée. Ils visent aussi à renforcer la cohésion d'équipe.

L'ensemble des professionnelles s'engagent à respecter la confidentialité des échanges.

Afin de développer et d'enrichir leurs connaissances, les professionnelles ont la possibilité de manière individuelle de participer à diverses formations dans le cadre de leur évolution de carrière et de compétences.

Certaines sont obligatoires pour l'ensemble de l'équipe.

Les professionnelles ayant suivi une session de formation partageront à l'équipe les apports et les outils abordés.

- Les journées pédagogiques

L'ensemble de l'équipe se réunit et la structure est fermée au public. Le but est d'évaluer le projet pédagogique, d'échanger sur diverses notions et mode d'organisation, travailler de manière approfondie sur une thématique choisie afin de répondre au mieux aux besoins des enfants et des familles. C'est un moment convivial et de partage.

- Intégration des apprentis et suivi des stagiaires

Nous accueillons chaque année des stagiaires ou des étudiants en contrat d'apprentissage. Il peut s'agir de stage de découverte ou de stage en vue de l'obtention d'un diplôme (CAP AEPE, auxiliaire de puériculture, Educateur de jeunes enfants...).

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 17/06/2025

Un référent est désigné au sein de l'équipe pour le suivi du stagiaire et permettre d'effectuer son évaluation en fin de stage.

A leur arrivée dans l'établissement un livret d'accueil leur est remis pour leur donner des informations relatives à la structure, à leur accompagnement et à leurs obligations concernant notamment la confidentialité.

- La place des parents

L'équipe vous accompagne en se rendant disponible et à l'écoute. Des conseils et des orientations peuvent être apportées en fonction des sollicitations des familles, de leurs questionnements et de leurs besoins de soutien.

Pour accompagner au mieux vos enfants au sein de la crèche, votre collaboration est essentielle. En effet, le travail de co-éducation nous permet de répondre au mieux aux besoins de chacun et d'être dans une continuité maison crèche.

N'hésitez pas à nous faire part de tout évènement, changement dans la vie de votre enfant. Ceci nous permet d'adapter nos pratiques éducatives au quotidien.

Notre objectif commun est de mettre en place une relation de partenariat et de confiance mutuelle au profit des enfants.

Des réunions d'informations et d'échanges vous seront proposés au cours de l'année.

La réunion de rentrée vous permet de prendre connaissance de l'équipe et de la vie de la crèche. D'autres temps d'échanges seront mis en place autour de divers thèmes comme l'acquisition de la propreté, l'importance du cadre et des limites dans la construction de l'enfant...

Des expositions photos sur les ateliers ou évènements proposés sont réalisées régulièrement. Ainsi vous pouvez voir évoluer votre enfant en votre absence.

Divers évènements ont lieu au sein de la crèche comme la fête de Noël et la fête de fin d'année. Ce sont des temps de rencontre organisés avec les parents, les enfants et l'équipe. Ces moments conviviaux, de partages nous permettent de nous retrouver autour d'un buffet ou vos spécialités culinaires sont les bienvenues.

En fin d'année, nous organisons une matinée à l'école maternelle pour les enfants qui quittent la crèche l'année suivante. La police municipale nous escorte à l'aller et au retour. Nous demandons aussi à certains parents de nous accompagner en fonction du nombre d'enfants et de professionnelles.

IV. Le projet pédagogique

A. Le premier accueil, la période d'adaptation

L'adaptation est une étape essentielle et nécessaire pendant laquelle l'enfant va se séparer de ses parents. C'est une période transitoire favorisant la rencontre entre enfant, parent et l'équipe dans un nouvel environnement d'accueil collectif. Elle permet d'établir une relation de confiance mutuelle.

Le premier rendez-vous dure entre 30 à 45 minutes. Ce temps d'échange en présence de l'enfant nous permet de prendre connaissance de ses habitudes, de son rythme, son alimentation... C'est l'occasion de nous donner toutes les informations que vous jugerez utiles.

La professionnelle en charge de l'adaptation utilise un support écrit lui permettant de recueillir toutes les informations nécessaires à l'accompagnement de votre enfant. Ce support permettra également à l'ensemble de l'équipe éducative de prendre connaissances des habitudes et des besoins de chaque enfant accueilli.

Au cours de l'année ce support pourra être de nouveau complété compte-tenu de l'évolution constante de votre enfant.

Lors de cet échange, des questions précises vous seront posées. Le but n'est pas d'être intrusive mais de permettre une continuité. Certaines habitudes ne pourront pas être reprises à la crèche, nous prendrons le temps de vous en expliquer les raisons.

A la suite de cette rencontre un planning d'adaptation est alors établi sur une base précise. Cette période se déroule sur 15 jours. Elle pourra être ajustée en fonction des besoins de votre enfant et des observations des professionnelles.

Déroulement de l'adaptation

1ère semaine :

1er jour : rendez-vous avec la professionnelle du groupe : 30 à 45 minutes

Prise de contact pour découvrir la structure, l'ensemble de l'équipe, faire connaissance et organiser l'adaptation de l'enfant.

2eme jour : l'enfant reste 30 minutes sans la présence de son parent.

3eme jour : 1Heure

4eme jour : 1H30

5eme jour : 2H

2ème semaine :

1er jour : l'enfant revient 2H car coupure du week-end

2eme jour : 3H

3eme jour : ½ journée avec repas

4eme jour : ½ journée avec repas et sieste

5eme jour : petite journée

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu 1 Début du contrat horaires.

L'accueil au quotidien

L'accueil de l'enfant et de sa famille à la crèche est fondamental. L'objectif est d'établir une continuité et une complémentarité dans la prise en charge de votre enfant.

La découverte d'un lieu nouveau où il va s'agir de se séparer peut-être source d'inquiétude tant pour le parent que pour l'enfant.

Notre rôle est de vous soutenir et de vous accompagner dans cette étape importante.

Les professionnelles écoutent les demandes particulières des familles et étudient si cette demande est compatible avec la vie en collectivité. En effet, respecter le rythme et les habitudes de l'enfant n'impliquent pas nécessairement que nous soyons en mesure de répondre à toutes les particularités. En revanche nous sommes vigilantes à ne pas nous substituer aux parents qui restent les premiers éducateurs de la vie de l'enfant.

Chaque famille doit pouvoir bénéficier d'un accueil de qualité. Pour ce faire nous vous demandons de bien vouloir respecter l'ordre d'arrivée et la disponibilité de la professionnelle qui vous accueille. La confidentialité des informations est également primordiale.

L'accueil du matin

L'accueil se déroule de 7h30 à 9h30.

Chacun dispose d'un casier individuel sur lequel il pourra trouver sa photo.

C'est un moment important, un temps individuel qui nous permet de recueillir toutes les informations nécessaires à l'accompagnement de votre enfant pour le bon déroulement de sa journée.

L'accueil se fait par deux professionnelles. Une s'occupe du service des grands- moyens et une du service des petits.

Ce temps d'échange vous permet de nous informer du sommeil, de l'appétit, de l'humeur et de la santé de votre enfant. Nous vous demandons de nous préciser si vous avez administré du doliprane ou tout autre médicament lors de votre arrivée. Toutes les informations sont recueillies dans notre cahier de transmissions et permet à l'ensemble de l'équipe d'adapter au mieux ses actions au cours de la journée.

Dans le service des petits des informations plus précises vous seront demandées comme l'heure du réveil et du petit déjeuner, l'heure du biberon et sa quantité.

Vous pouvez également nous préciser le transit de votre enfant afin que l'on puisse adapter l'alimentation en conséquence.

Il est également important que vous nous précisiez qui viendra récupérer votre enfant. En effet, l'enfant a besoin de savoir qui va venir le chercher le soir, c'est rassurant pour lui.

De plus, il est essentiel que vous puissiez lui dire au revoir. Il se peut qu'il pleure mais il doit vous voir partir et avoir le temps de vous quitter pour le bon déroulement de sa journée et

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu l'adoption d'un enfant en situation de séparation.

Dans l'intérêt de votre enfant, pour son bien-être et son épanouissement, n'hésitez pas à nous faire part de tout changement de situation, de comportement... toutes ces informations nous permettront de l'accompagner au mieux et d'être dans une continuité éducative et de soin.

Les professionnelles sont à votre écoute, elles s'attachent à inclure l'enfant dans les transmissions et le faire participer lorsqu'il est en capacité de le faire. Cela lui permet de se sentir existé et considéré.

L'accueil du soir

A partir de 16h, vous avez la possibilité de venir chercher votre enfant.

Le moment des retrouvailles est un moment important et parfois chargé en émotions.

L'accueil du soir est plus propice à la discussion. Chacun prend le temps de faire part des expériences de l'enfant. C'est aussi l'occasion de partager des anecdotes vécues à la maison ou à la crèche.

Les transmissions du soir permettent d'échanger sur la journée de l'enfant, les activités, le repas, les soins, la sieste ... ce qu'il a partagé avec les autres enfants ou adultes. Ceci permet de favoriser la continuité maison-crèche.

Une professionnelle vous accueille pour vous relater la journée de votre enfant. Elle s'appuie sur le cahier de transmissions ou sont regroupées par écrit les éléments pour chaque enfant accueilli. Ce support est destiné aux professionnelles et est un outil confidentiel, c'est pourquoi nous vous demandons de ne pas lire les informations recueillies dans ce cahier.

Ce temps est aussi l'occasion pour les parents de nous faire part de leur questionnement ou de leur difficulté et d'échanger sur la vie de l'enfant au sein de la crèche.

Comme pour l'accueil du matin, nous nous attachons à inclure l'enfant et le faire participer.

B. Les rituels pour répondre aux besoins de sécurité des enfants

Les jeunes enfants n'aiment pas l'imprévisible car cela rime avec insécurité. L'enfant a besoin de répétitions, de situations qu'il connaît et qu'il maîtrise. De plus l'enfant n'a pas la notion du temps. Les rituels mis en place à la crèche viennent répondre à ces besoins. Ils structurent la journée et permettent à l'enfant d'anticiper ce qui l'attend. Ils sont essentiels. Ils permettent de se repérer dans le temps et d'anticiper ce qui va se passer au cours de la journée.

Ainsi, ils vont comprendre et intégrer « l'avant » et « l'après » et être davantage acteurs de l'organisation.

L'équipe s'attache à mettre des mots sur tous les changements du quotidien.

Le matin, dans le service des moyens-grands, les enfants jouent librement, divers jeux sont mis à leur disposition. Les portes sont ouvertes afin de les laisser investir l'espace. A 8h30 jusqu'à la fin des accueils à 9h30 deux groupes sont constitués. Un groupe de grands, ceux qui iront à l'école l'année suivante et un groupe de moyens. Les enfants n'ayant pas le même âge et les

mêmes besoins il est important que chacun puisse avoir son espace par petits groupes.

Les plus grands vont dans la salle de sieste pour un temps de regroupement. C'est un rituel où l'on se dit bonjour, on chante... les professionnelles s'attachent à proposer un temps plus ou moins identiques chaque jour.

Au fur et à mesure que les enfants grandissent, nous proposons des histoires, des imagiers dans le but de développer le langage, la concentration, l'apprentissage des couleurs ou encore de la danse et de la musique. L'adulte propose en fonction de l'intérêt et du besoin des enfants.

Les moyens restent dans la salle principale, ils jouent librement jusqu'à la fin des accueils.

Les portes sont ouvertes afin de les laisser investir les différents espaces.

A 9h30 l'ensemble du groupe se retrouve pour un temps chansons. Un verre d'eau leur est proposé afin de répondre à un besoin physiologique. Puis, c'est le moment d'annoncer aux enfants les diverses activités proposées par l'ensemble de l'équipe par petits groupes.

Une frise se trouve dans la salle de vie avec des images retraçant tous les temps forts de la journée. Un petit bonhomme est déplacé au fur et à mesure et est placé devant l'image correspondante. C'est un point de repère pour les enfants et celle-ci leur permet de se positionner dans le temps.

D'autres rituels sont proposés tout au long de la journée comme le rangement des jeux qui donnent un repère de la suite des événements pour l'enfant, le temps relaxation proposé quotidiennement aux plus grands, le lavage des mains pour tous avant le repas, la chanson avant de passer à table, le déshabillage avant la sieste...

Le jeu, les activités et le jardin

« L'enfant ne joue pas pour apprendre, mais apprend parce qu'il joue ». Jean Epstein

Diverses activités sont proposées à la crèche. Le jeu dit « libre » et les activités dites « accompagnées ». Le jardin est aussi un lieu de jeu et de découvertes.

Le jeu est essentiel, c'est le travail de l'enfant, le plaisir est le moteur de son jeu.

Le jeu nourrit en continu le développement de l'enfant. A travers le jeu l'enfant joue ses joies, ses peurs, toutes les émotions qu'ils ressent, il joue tout ce qui évolue en lui. C'est un outil de développement de ses capacités propre, un mode d'expression qui nous permet à nous professionnelles de comprendre l'enfant en l'observant et d'adapter nos actions éducatives au quotidien.

- Le jeu libre

Le jeu est par définition libre et il doit être source de plaisir.

L'aménagement de l'espace est pensé pour permettre aux enfants d'avoir les jeux à leur disposition et de ne pas être dépendant de l'adulte dans le choix de ses jeux. Ainsi l'enfant peut utiliser le matériel ou les jouets à sa disposition comme il l'entend. Il utilise librement son imagination dans le jeu et peut donc s'en retirer quand il le souhaite. Ceci permet aux professionnelles encadrantes de se positionner en tant qu'observatrice et ainsi d'affiner leur connaissance et leur compréhension des enfants accueillis.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 20/06/2025

De plus, nous tentons dans la mesure du possible de ne pas intervenir dans le jeu de l'enfant afin de ne pas limiter son exploration et son intention de faire et de lui permettre de développer sa créativité et son imaginaire. Il développe ainsi son attention et sa concentration. L'adulte par sa posture encourage l'enfant, l'accompagne quand il en ressent le besoin et veille à sa sécurité physique et affective.

Tout ceci participe à son autonomie, au développement de la confiance et de l'estime de soi. A la crèche nous valorisons l'enfant autant que possible.

Lorsque le temps de jeu se termine, les adultes verbalisent la fin du jeu et demandent et proposent aux enfants de ranger et de rassembler les jouets dans une caisse afin qu'ils soient désinfectés avant leur remise en circulation. L'enfant aime participer à ce temps, ceci le responsabilise, lui permet progressivement de comprendre que lorsqu'on joue ensuite on range et lui sert de repère pour anticiper la suite de ce qui va se passer pour lui.

Le jeu participe à la socialisation et à la préparation de l'intégration sociale.

Le jeune enfant joue d'abord seul. Puis, il aime être entouré d'autres enfants mais ils continuent à jouer les uns à côtés des autres. Pour jouer avec l'autre, l'enfant doit acquérir un certain degré de maturité. Les jeux collectifs se mettent en place plus tardivement. En effet, l'enfant doit pouvoir accepter les règles et les intégrées pour jouer en groupe.

- Les activités accompagnées

Elles se déroulent le plus souvent à table avec un petit groupe d'enfants. La prise en charge par petit groupe permet à la professionnelle qui encadre l'atelier d'être disponible aux sollicitations et aux besoins de chaque enfant, ils favorisent le sentiment de sécurité, facilitent les interactions et donne à chacun plus de place pour s'exprimer.

L'intérêt de ces activités est d'apporter un cadre aux enfants qui leur permettra petit à petit d'apprendre à patienter, à se concentrer, à respecter les consignes... De plus, elles ont toutes un intérêt pédagogique comme développer la motricité fine, la créativité, l'imaginaire, la concentration, l'attention ...

Chaque proposition d'atelier est pensée en amont et adaptée à l'âge, à la capacité, aux compétences et à l'intérêt de l'enfant. En effet, l'équipe attache une importance particulière à ce qu'elle va proposer en vue de ne pas mettre l'enfant en difficulté. De plus, nos observations au quotidien nous permettent de déceler aux mieux les besoins et attentes de chacun.

Nous veillons également à préparer tout le matériel nécessaire à la mise en place de l'activité. Pour des raisons organisationnelles les groupes d'activités sont préparées la veille par l'équipe encadrante. Chacune propose ce qu'elle souhaite mettre en place et une liste est établie chaque jour avec les diverses activités prévues pour le lendemain.

Les saisons et les divers évènements de l'année (Noël, épiphanie, carnaval...) rythment nos choix d'activités.

On propose mais on n'impose pas. Si l'enfant ne souhaite pas participer nous lui proposons un autre atelier. Parfois l'enfant préfère aussi ne rien faire et observer ce qui se passe autour de lui, nous lui laissons aussi cette possibilité.

L'enfant est libre de produire ce qu'il souhaite l'adulte l'accompagne mais ne fait pas à sa place.

« Aide moi à faire seul »

Maria Montessori

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

- Le jardin

Le jardin est investi tous les jours en hiver comme en été. Le jardin est un lieu d'activité à part entière. Son équipement permet de multiples activités libres : toboggan, camion, moto, cerceaux, jeux à bascule, ballons. On y trouve aussi une petite maison où les enfants peuvent se cacher ou s'isoler.

L'extérieur est un espace indispensable de liberté et de possibilités motrices. Les enfants peuvent s'y décharger, crier, évacuer les tensions, sauter, courir, lancer, shooter... Découvrir la nature. Il offre une possibilité supplémentaire aux enfants d'élargir leur champ d'investigation. La partie basse est dédiée aux motos, camions, ballons, cerceaux, rubans... Pour la sécurité de tous il leur est interdit de monter dans la partie haute avec les véhicules et les ballons car l'espace est trop vallonné.

Un tobogan est à leur disposition. Un adulte se trouve toujours à côté pour sécuriser la structure. Quelques règles doivent être respectées par les enfants comme monter les mains libres, pas de doudou, pas de jeu.

Le sens du toboggan doit être également respecté pour la sécurité de tous. En effet, nous demandons aux enfants de monter par les marches et de descendre par la glissière. Ceci permet une bonne circulation pour que tous les enfants puissent en profiter. Si l'enfant souhaite monter par la glissière ou descendre les marches, la professionnelle jugera si l'enfant en a la possibilité.

Lorsque nous fermons le toboggan nous l'expliquons aux enfants et des matelas sont disposés dessus pour leur signifier sa fermeture.

Tous les espaces sont organisés de manière à proposer différents jeux aux enfants. Ceci leur permet de circuler librement et de choisir leur jeu.

Un tableau se trouve sur le portail et des craies sont proposées aux enfants pour dessiner.

L'espace avec l'herbe artificielle est investi tous les lundis par les plus grands pour des parcours de motricité menés par Bruno.

L'été des jeux d'eau sont également proposés aux enfants. Différents contenants leur sont proposés pour jouer à l'eau. Les enfants y prennent beaucoup de plaisir. Chacun, lorsqu'il le souhaite est accompagné pour se sécher et s'habiller. Les enfants qui ne souhaitent pas y participer restent dans la partie basse du jardin et d'autres activités leur sont proposées.

La motricité libre

L'enfant a besoin d'expérimenter les différentes potentialités de son corps. Progressivement, son envie de grandir et de découvrir lui permet d'acquérir différentes postures (se retourner, s'asseoir, se hisser, marcher...).

L'espace et les activités sont pensées pour qu'ils aient la possibilité de se mouvoir et de réaliser de multiples expériences à leur rythme. De ce fait, les professionnelles n'installent pas l'enfant dans une position qu'il ne maîtrise pas seul et dont il est incapable de ressortir comme la position assise par exemple.

Il n'y a pas d'âge défini pour chaque étape, l'enfant évolue à son propre rythme.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu 123456789

Dès lors que les professionnelles constatent certaine difficulté, elles encouragent et stimulent sans jamais faire à leur place.

C. La relaxation

Un temps relaxation est proposé aux plus grands avant le repas. Il permet aux enfants un retour au calme. Une musique douce accompagne ce moment.

D. Le repas et le goûter

Les déjeuners et goûters sont livrés en liaison froide par un prestataire extérieur la société Sodexo, ils répondent aux normes réglementaires en vigueur. Les menus sont établis par une diététicienne et présenter en commission tous les 3 mois.

La cuisinière réceptionne la marchandise tous les matins et veillent à la bonne conformité des produits livrés.

Trois menus sont proposés à la crèche en fonction de l'âge des enfants accueillis :

De 0 à 12 mois repas bébés, de 12 à 18 mois repas moyens et + de 18 mois repas grands.

La diversification alimentaire est propre à chaque enfant et est déterminé par votre pédiatre. Les aliments sont d'abord introduits par les familles puis poursuivi à la crèche en fonction de vos retours. Il est essentiel de nous informer de tout changement, évolution afin d'assurer une continuité pour l'enfant, comme l'introduction des morceaux.

Concernant le lait, il vous est demandé de fournir une boîte de lait neuve et fermée. La professionnelle note la date et l'heure de l'ouverture dès réception.

Pour les mamans qui allaitent il est possible d'apporter votre lait. Il doit être conservé au frais et transporté dans une glacière avec un pain de glace. La date, l'heure du tirage et le prénom de votre enfant doivent figurer sur la poche. Il vous est possible d'apporter le lait congelé.

Les biberons sont ensuite chauffés dans un chauffe biberon.

L'enfant n'est jamais forcé à manger et aucun chantage n'est pratiqué au sein de la crèche. En effet, le repas est un moment convivial de partage et de découvertes. L'adulte veille à proposer et incite l'enfant à goûter les divers aliments mais si celui-ci refuse l'adulte n'insiste pas.

- Le repas dans le service des petits :

Le repas commence à 11h. Il est donné en individuel, la professionnelle accompagne l'enfant du début jusqu'à la fin de son repas. Tout le nécessaire est préparé en amont par l'une des professionnelles afin de limiter les mouvements de l'adulte et être le plus disponible pour l'enfant. Cela participa à sécuriser l'enfant, tout comme la verbalisation de toutes les actions effectuées par l'adulte accompagnant.

Les professionnelles déterminent en fonction des transmissions du matin (heure du réveil et du petit déjeuner), les enfants qui mangeront en premier. Pendant que certains déjeunent, les autres enfants patientent sur le tapis de jeux ou pour ceux ayant introduits le pain nous leur proposons installés dans une chaise.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 23/06/2025

Les 3 enfants sont assis dans des babys relax ou pour les plus grands dans des chaises avec tablette intégrée. L'adulte est placé face à l'enfant.

Les professionnelles veillent à respecter les quantités nutritives nécessaires en fonction de l'âge de l'enfant.

Le déjeuner est servi dans une assiette. Aucun aliment n'est mélangé afin de lui faire découvrir chaque textures et saveurs. A la fin du repas, la professionnelle verbalise à l'enfant que son repas est terminé et à l'aide d'un gant mouillé lui essuie la bouche et les mains et lui retire son bavoir.

L'enfant digère tranquillement sur le tapis de jeu puis lorsque tous les enfants ont déjeuné, les professionnelles les déshabille et procède au change avant la sieste.

Au cours de l'année, les plus grands ayant introduits les morceaux et pouvant se tenir à table, intègrent le repas et le goûter dans le service des moyens-grands accompagnés d'une professionnelle des petits. Ceci permet à l'enfant de se familiariser avec le service du bas et de découvrir le repas de manière plus collective.

Ceci participe à son autonomie et à sa future intégration dans le service l'année suivante.

A partir de 12 mois, nous proposons la double cuillère afin que l'enfant puisse s'en saisir et que la professionnelle puisse l'accompagner tout en le laissant faire par lui-même. Il a la possibilité de découvrir les aliments avec ses mains. Il est important qu'il découvre les diverses textures et qu'il se salisse pour apprendre petit à petit à être propre, cela favorise également son autonomie. L'adulte incite tout de même l'enfant à se saisir de sa cuillère.

- Le goûter dans le service des petits

Il se déroule de façon identique au déjeuner. Les professionnelles installent les enfants dans les baby relax ou les chaises à tablette pour les plus grand. Le goûter est composé d'un laitage, d'une compote, d'un boudoir et ou morceau de pain et d'un biberon ou d'une pipette d'eau.

- Le repas dans le service des moyens-grands

Le repas débute vers 11h20. Les adultes verbalisent aux enfants le passage a table.

Pendant que les plus grands sont en relaxation, le groupe des moyens est accompagné au fur et à mesure dans la salle de bain pour le lavage des mains. Une professionnelle s'occupe de les placer à table.

Nous avons pris la décision en équipe de procéder à un plan de table afin de sécuriser les enfants et qu'ils aient dans la mesure du possible toujours la même place. Les adultes sont placés toujours à la même table pour permettre également à l'enfant d'avoir un repère. Si l'enfant souhaite être avec une professionnelle plutôt qu'une autre nous prenons en compte sa demande le temps pour lui qui se sente sécurisé et plus serein.

Lorsque les plus grands sortent du temps relaxation, ils se lavent les mains et s'installent à leur tour.

Une fois tous les enfants réunis et assis nous chantons la chanson « à table » qui signifie le début du repas. C'est aussi un rituel pour les enfants qui prennent plaisir à chanter avec les professionnelles.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 20/06/25

La cuisinière prépare les plateaux pendant que l'agent d'entretien présente le repas aux enfants. Des images correspondent aux différents aliments du menu. Cette présentation imagée leur permet de visualiser ce qu'ils vont manger et de les faire participer activement en développant leur vocabulaire et l'acquisition du langage.

Chaque enfant est servi en quantité adaptée, déterminé en amont par la diététicienne lors de la constitution des menus (cf. application So Happy).

La cuisinière connaît le grammage nécessaire en fonction de l'aliment servis et les répartit ainsi dans chaque compartiment du plateau.

L'agent d'entretien aide la cuisinière et sert au fur et à mesure les enfants.

Les plus jeunes sont servis en premier puis elles poursuivent le service table par table.

Le repas est servi dans des plateaux à compartiments. Nous avons fait ce choix pour plusieurs raisons, que les aliments ne soient pas mélangés et ainsi permettre à l'enfant de découvrir les différentes textures et saveurs et de lui laisser la possibilité de choisir ce qu'il souhaite manger, dans l'ordre de son choix.

Chaque enfant a son plateau, sa cuillère et double cuillère pour ceux qui ont besoin d'un accompagnement, d'un verre ou d'une pipette. Les professionnelles par leurs observations proposent dès qu'elles sentent que les enfants sont prêts le passage de la pipette au verre.

L'enfant est autorisé à découvrir les aliments avec ses mains dans la mesure où il ne joue pas avec. En effet, lorsque nous sommes à table il n'est pas autorisé de jouer ni de chanter. Nous expliquons aux enfants qu'il y a un temps pour jouer et un temps pour manger.

Si l'enfant refuse de manger ou ne souhaite pas manger un aliment, il n'y a pas d'aliment de remplacement.

Pour des raisons culturelles, il est possible de proposer de la viande sans porc. Pour les régimes sans viande, celle-ci est remplacée par du poisson. En cas d'allergies avérées nous vous demanderons de nous fournir un PAI protocole d'accueil individualisé prescrit par votre médecin.

Chaque enfant mange à son rythme. Lorsque l'ensemble de la table a terminé son plateau les enfants sont invités à déposer leur assiette dans un bac au centre de la table. Cette barquette est alors débarrassée par la cuisinière afin d'éviter trop de mouvements et de permettre aux professionnelles de rester auprès des enfants.

Le pain et le fromage sont alors servis puis le dessert leur est proposé. Chaque professionnelle note dans le cahier de transmissions le détail du repas des enfants de sa table.

Lorsque les enfants ont terminé, l'adulte lui propose un gant mouillé pour s'essuyer les mains et la bouche seul et l'aide si besoin. Il dépose leur gant et leur bavoir au centre de la table puis ils sont invités à se lever chacun leur tour, la professionnelle les appelle et leur demande de ranger leur chaise avant de quitter la table. Toutes ses actions permettent petit à petit de développer leur autonomie.

- Le goûter dans le service des moyens-grands

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 28/06/2025

Le goûter est composé d'un produit laitier, de fruits (morceaux ou compote) et d'un produit céréalier.

Le goûter se déroule de façon identique au déjeuner. Les enfants ont la possibilité de se placer à table où il le souhaite. A la fin du goûter un gant mouillé leur est donné pour se nettoyer les mains et la bouche. Chaque enfant est invité à se lever chacun leur tour et les professionnelles leur propose de se répartir dans les différents espaces avant leur départ.

- Les anniversaires

Chaque enfant accueilli souffle ses bougies au sein du groupe. Nous regroupons par mois les anniversaires si les dates ne sont pas trop espacées. A cette occasion nous vous demandons d'apporter un jus et un gâteau type quatre quarts. Ce moment se déroule sur le temps du goûter ou du midi. Il est immortalisé par une photo et la chanson est chantée par l'ensemble de l'équipe et des enfants.

E. La sieste et le temps de repos

- Chez les Bébés

Chez les plus petits, l'enfant n'a pas encore un rythme de sommeil établi.

Lorsqu'un enfant présente des signes de fatigue, les professionnelles lui propose de se reposer dans un transat ou dans le coussin nid lorsqu'ils sont au rez de chaussée. A l'étage chaque enfant à son propre lit. L'adulte prend le temps de l'accompagner, de le rassurer en fonction de ses propres rituels d'endormissement.

Deux professionnelles restent auprès des enfants tout au long de la sieste afin de veiller à leur sécurité.

- Chez les moyens- grands

Le sommeil et les temps de repos sont importants chez les jeunes enfants. Il joue un rôle essentiel dans la croissance, le développement cérébral, la mémoire et toutes les fonctions cognitives. Un sommeil non réparateur et de mauvaise qualité dans l'enfance peut générer certains troubles et notamment des difficultés d'apprentissage et de comportement.

En collectivité, le sommeil peut être différent de celui de la maison.

A la suite du repas, les plus grands investissent les deux espaces ou le jardin quand le temps le permet avant d'être accompagné pour le change puis la sieste. Les moyens sont accompagnés en salle de sieste pour se déshabiller et se coucher.

Nous veillons à accompagner en priorité les enfants qui semblent plus fatigués ou qui se sont levés tôt le matin.

Deux professionnelles se placent en salle de change pour les accompagner au wc et leur changer la couche. Les adultes présentent en salle de sieste avec les plus jeunes, se chargent de les accueillir et restent auprès d'eux pour l'endormissement jusqu'à ce que tous les enfants soient couchés.

Chacun prend son doudou et/ou sa tétine avant d'aller dans son lit.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

Les autres enfants continuent à jouer et sont invités à se déshabiller afin de favoriser leur autonomie et les faire participer.

Dès lors que les premiers enfants sont couchés, la lumière du dortoir est éteinte et une musique douce accompagne l'endormissement des enfants.

En début d'année nous organisons en fonction des jours de présence des enfants un plan de dortoir pour que chacun est toujours la même place pour le coucher. Ceci rassure l'enfant et le sécurise, il sait qu'il retrouvera toujours son lit au même endroit. Chacun a un lit couchette lui permettant de se coucher et de se lever librement en vue de son autonomie.

Les professionnelles n'imposent pas à l'enfant de dormir mais nous leur demandons de rester calme dans leur lit pour qu'ils puissent bénéficier de ce temps de repos si essentiel à leur âge. Nous ne réveillons pas un enfant qui dort car nous partons du principe que s'il dort c'est qu'il en a besoin. A l'exception d'un départ anticipé prévu pour un rdv éventuel ou si l'enfant dort encore au moment du déjeuner ou du gouter.

Deux professionnelles restent en surveillance tout au long de la sieste pour des raisons de sécurité.

- Le doudou et la tétine

La séparation de l'enfant et de ses parents peut être parfois éprouvante. La place du doudou et ou de la tétine est importante pour permettre à l'enfant de vivre cette séparation la plus sereinement possible. Ces objets dits transitionnels concept du pédiatre et psychanalyste Winnicott permettent à l'enfant de faire le lien entre la maison et la crèche. Dans les premiers mois de vie, il peut s'agir d'un doudou choisi par les parents, d'un t-shirt ou d'un lange avec l'odeur maternelle. C'est vers 8 mois, âge où l'enfant entre dans une première période d'individuation (l'enfant se détache de l'état fusionnel d'avec sa mère) que l'enfant choisi son doudou. Il devient son réel compagnon favorise sa sécurité et lui permet de se rassurer.

La relation de l'enfant a son doudou ou sa tétine est propre à chacun. Certains n'en ont pas et d'autres y sont à l'inverse très attaché.

A la crèche nous avons fait le choix de vous demander d'apporter un doudou et deux tétines qui resteront dans la structure. Si l'enfant le souhaite il pourra venir avec son doudou et repartir avec le soir.

Pour des raisons d'hygiène, ils sont lavés une fois par semaine et les tétines sont stérilisées à froid quotidiennement.

L'enfant a la possibilité d'avoir son doudou à disposition. Au fur et à mesure qu'il grandit nous l'invitons à le ranger pour le repas et sur les temps d'activités. Les professionnelles invitent également l'enfant à retirer sa tétine lorsqu'il souhaite s'exprimer.

- Le change et les soins

Les soins représentent un moment privilégié avec l'adulte. L'enfant bénéficie d'une relation individuelle, nous veillons à respecter les besoins, l'intimité et la pudeur de chacun. A travers le soin, il est question à la fois d'hygiène, de bien être, de découverte du corps et du schéma corporel. Il participe aussi à l'acquisition de l'autonomie.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 17/06/2025

Pendant le soin, la professionnelle est toujours en contact avec l'enfant : paroles rassurantes et explicites, rythmes des gestes adaptés aux mouvements et initiatives de l'enfant. Ceci lui permet d'anticiper ce que l'on va lui faire et d'être rassuré.

Tout le matériel nécessaire est préparé en amont afin de veiller à la sécurité physique de l'enfant.

Quel que soit l'âge de l'enfant nous le sollicitons autant que possible et l'encourageons à faire par lui-même. Sa participation active est importante, celle-ci lui permet d'être acteur de son soin. Pour les enfants qui ont acquis une certaine stabilité, l'équipe propose le change en position debout.

L'acquisition progressive de la propreté se fait en lien avec les parents, en fonction du stade de développement de chaque enfant. C'est le projet de l'enfant et non celui de l'adulte. Elle doit être amenée dans le respect de la maturation physiologique et psychologique de chaque enfant, et ne doit pas être perçue comme une contrainte

L'acquisition de la propreté est encouragée et jamais imposée, c'est un accompagnement personnalisé. Le pot ou les toilettes sont proposés aux enfants qui montrent un intérêt et dont la maturité psychique et affective le permet.

L'évolution de l'enfant est partagée avec les parents afin de garantir une continuité.

Chaque enfant est différent et ne réagit pas de la même façon face à cette nouvelle acquisition, il est important de respecter le rythme de chacun.

L'enfant n'est jamais forcé, il a le droit de régresser de remettre la couche pour ensuite être propre quand il le souhaite.

- L'intégration de l'enfant porteur de handicap

L'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique a les mêmes besoins physiologiques, physiques et affectifs que les autres enfants. Pour mener à bien cet accueil un travail et une réflexion en équipe sont nécessaires. Cet accueil personnalisé en fonction de la nature du handicap permettra à l'enfant de s'intégrer à la vie en collectivité et de faire la rencontre d'autres enfants.

Les professionnelles en s'appuyant sur leurs observations s'attachent à proposer des temps de jeux, de soins adaptés à ses besoins et capacités. Des partenaires avec d'autres structures d'accueil peuvent se faire (école maternelle, CAMPS, CMP) ou avec l'équipe médicale qui accompagne l'enfant à l'extérieur de l'établissement.

- Les sorties à l'extérieur de l'établissement

Nous avons fait le choix pour des raisons de sécurité et suite au plan Vigipirate de ne pas organiser de sorties à l'extérieur.

A l'exception de la matinée à l'école maternelle qui se déroule au mois de juin pour les enfants qui vont quitter l'établissement.

En fonction du nombre d'enfants, une partie des professionnelles les emmènent et restent auprès d'eux toute la matinée. Les autres restent au sein de la crèche. Nous sollicitons également certains parents pour nous accompagner de la crèche à l'école. La police Municipale nous escorte à l'aller et au retour.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

- Les intervenants extérieurs

- La psychologue de l'établissement qui est présente 16 à 18h par mois.

Elle anime des réunions d'équipe et intervient pour des temps d'observations auprès des enfants. Elle propose également des rendez-vous aux parents dans le cadre du soutien à la parentalité.

- Le Docteur, référent santé qui intervient entre 2 à 4 heures par mois pour observer le développement des enfants, faire le point avec la directrice sur les différents protocoles médicaux et prendre contact avec les familles pour échanger individuellement sur la santé de l'enfant.

Elle intervient également auprès des équipes pour des formations sur divers thèmes comme l'alimentation, le développement psychomoteur ...

- Une conteuse qui intervient un vendredi par mois. Elle sélectionne des livres adaptés à l'âge et aux besoins et les racontent aux enfants. Quelques livres proposés par Dany resteront au sein de la crèche. L'objectif est de poursuivre ces temps de lecture quotidiennement et de vous proposer un affichage avec notre sélection mensuelle.

- Une intervenante musicale qui intervient sur des ateliers de pratique musicale à destination des enfants une fois par mois.

- Un éducateur du service des sports qui propose tous les lundis des parcours moteur soit en extérieur ou à l'intérieur en fonction du temps. Il diversifie et adapte ses parcours au fur et à mesure que les enfants grandissent. Les professionnelles en proposent également tout au long de l'année pour répondre aux besoins moteurs des enfants.

- Une photographe qui se déplace sur l'établissement en décembre et en Avril pour photographier l'ensemble des enfants et proposer aux parents ses plaquettes photos.

- Des seniors qui interviennent par roulement, le mercredi matin de 9h30 à 11h. Ce projet intergénérationnel à été initié par notre apprenti Educateur de jeunes enfants dans le cadre de ses études. Vous trouverez tous les détails en annexe.

Annexe 1 : charte nationale d'accueil du jeune enfant



AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

Annexe 2 : Projet intergénérationnel



Mieux vieillir et bien grandir

Un projet intergénérationnel en crèche est un moment où se côtoient des enfants de moins de 3 ans et des personnes âgées. Ce projet rappelle l'importance de nos aînés dans la vie des jeunes enfants mais également l'importance des enfants pour le moral des seniors. L'objectif est de favoriser l'éveil des enfants et de répondre à leurs besoins tout en rendant le sourire à des personnes âgées. Le tout est encadré par les professionnels respectivement rattachés à la crèche. Les premières fois, il est important de faire connaissance avec les enfants et d'appréhender les lieux.

Modalités d'accueil

- 1 fois par semaine
- 2 seniors présents sur la structure
- Le mercredi matin de 9h30 à 11h
- Participation aux différents temps de la journée (accueil, activités, temps extérieur)

But

L'objectif est de mettre en place des activités compatibles entre les deux générations tout en faisant preuve d'une pédagogie adaptée. L'échange et la communication sont primordiales entre l'équipe et les seniors pour favoriser une bonne entente. Les seniors peuvent apporter leur savoir-faire aux enfants en leur proposant des activités adaptées.

Objectifs pour l'enfant

- Favoriser l'éveil des enfants
- Créer du lien
- Favoriser le vivre-ensemble
- Développer l'empathie Stimuler l'enfant.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

Déroulé

Ce projet est un rituel qui se poursuit toute l'année. Un travail en équipe est essentiel pour le bon déroulement de la matinée. L'ensemble des agents à valider ce projet en prenant connaissances de toutes les modalités.

Les seniors interviennent une fois par semaine pour nous permettre de mettre en place un temps rituel.

Il est essentiel d'établir une liste de seniors capables d'être positionnés à la crèche. Cette liste comportera des hommes et des femmes. Pour le besoin des enfants, cette liste ne change pas au cours de l'année et les mêmes seniors se relaient au cours des semaines. Un temps d'adaptation sera proposé aux enfants et aux seniors pour permettre une rencontre sereine.

Les seniors arrivent le matin vers 9h30 puis débutent les activités (peinture, gommettes, dessins, lecture) avec les enfants. Ils peuvent être porteur d'activités et proposer aux enfants quelque chose de nouveau (instruments, lecture...). Lors du temps à l'extérieur (9h45-10h), les seniors sont avec les enfants et les accompagnent dans le jeu. Ils peuvent prendre une pause pour échanger avec les agents s'ils le souhaitent et pour se reposer. Vers 11h, les seniors sont libres de partir et les enfants commencent à aller se laver les mains pour passer à table.

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE

Reçu le 23/06/2025

Beaulieu-sur-mer, le

La responsable de la structure

Mme Catherine Le Foll,
Directrice de la crèche

Beaulieu-sur-mer, le

Le gestionnaire

M Roger Roux,
Maire de Beaulieu-sur-Mer

MODALITE DE SUIVI DU PROJET D'ETABLISSEMENT

Le projet d'établissement est transmis au président du conseil départemental après leur adoption définitive et après toute modification.

Les caractéristiques essentielles du projet d'établissement sont consultables sur le site internet de l'établissement lorsqu'il en possède un ou à défaut sur mon-enfant.fr.

Le projet d'établissement est affiché dans un lieu de l'établissement ou du service accessible aux titulaires de l'autorité parentale ou représentants légaux des enfants accueillis. Un exemplaire est tenu à leur disposition.

Un exemplaire du projet d'établissement est communiqué, à toute famille dont un enfant est inscrit ou a fait l'objet d'une demande d'admission dans l'établissement ou le service. Cet exemplaire peut être transmis sous format numérique.

Le projet d'établissement doit être daté et actualisé aussi souvent que nécessaire et au moins une fois tous les cinq ans, avec la participation du personnel.

Les modifications l'impactant feront l'objet d'un avenant ou d'une mise à jour et devront impérativement être transmises pour vérification de la conformité à la législation en vigueur, par la responsable de la structure au Conseil départemental et à la Caisse d'Allocations Familiales pour signature.

Ce document sera établi en triple exemplaires :

- Un pour le Conseil départemental
- Un pour la Caisse d'Allocations Familiales
- Un à conserver par la structure

AR Prefecture

006-210600110-20250617-170625_12-DE
Reçu le 23/06/2025

DOCUMENT VISE PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :

DATE / CACHET

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

SIGNATURE

DOCUMENT VISE PAR LA CAF :

DATE / CACHET

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

SIGNATURE